TIRELLON · ARCHIVES DU MONDE CONNU

ARCHIVES D'OR-LÉGER · BANQUE ÉTHÉRÉE

LE CHANT DU VENT
LE PACTE DU SOUFFLE ET DE L'OR-LÉGER

Première édition par le Grand-Scribenium Marveüs Fhund

112 AP

ACCÈS OUVERT

« Lorsque le vide n'était que silence, sept souffles s'élevèrent du néant. Ils ne parlaient pas : ils respiraient. Et la respiration devint monde. »

— Cantique des Ailes Premières, verset I

LE CHANT DU VENT. LE PACTE DU SOUFFLE ET DE L'OR-LEGER

Première édition par le Grand-Scribenium Marveüs Fhund 112 AP

— ๏ —

Sommaire Officiel

1. La Grande Histoire des Sept Dieux

2. Les Sept Valeurs des Dieux aux Hommes

3. Les Trois Royaumes du Vent

4. Les Grandes Dynasties

5. La Prophétie de l'Œuf de Griphenix

6. Le Pacte Éthérée

7. La Banque Éthérée

8. Les Cinq Grands Ordres

9. Le Règlement Éthérée

10. Les Langues de l'Est

11. L'Économie du Vent

12. L'Ouvrage des Lois Éthérées et Bragiennes

Livre I : La Grande Histoire des Sept Dieux

Version canonique proclamée par la Banque Éthérée

Transcrite par le Grand-Scribenium Marveüs Fhund

112 AP

— ๏ —

« « Lorsque le vide n'était que silence, sept souffles s'élevèrent du néant. »

— Cantique des Ailes Premières, verset I

— ๏ —

I. Les Sept qui donnèrent le monde

Dans les premiers âges, lorsque le temps n'avait pas encore trouvé sa direction, les Sept descendirent du firmament.

Ils venaient sans nom, mais chacun portait un souffle unique, un vent intérieur capable de façonner ce qui n'était encore que murmure.

Naésse, la Mère Verte, étendit son souffle sur les plaines endormies, et les herbes montèrent comme une marée silencieuse. Elle enseigna aux hommes la patience des saisons, et leur montra que toute ascension commence dans la terre.

Matyo, le Forgeron du Monde, frappa la pierre du ciel et ouvrit les premières montagnes. Il apprit aux hommes à bâtir, et leur donna le poids nécessaire pour ne pas être emportés par le vent.

Océane, la Dame des Profondeurs, versa les eaux, et les mers répondirent au ciel par leurs vagues jumelles. Elle enseigna la mémoire mouvante, et rappela aux hommes que toute hauteur a son reflet.

Célesta, la Messagère des Cieux, étendit ses ailes sur le vide, et les vents reçurent leur nom. Elle éleva les premiers griffons, et leur donna la mission sacrée de porter la parole du ciel. Les hommes apprirent d'elle la liberté et l'élan.

Garryon, le Bras de Feu, souffla dans la braise du monde, et le courage naquit comme une flamme tenue dans la main. Il grava la volonté dans le souffle des mortels.

Égor, la Gardienne du Fil, tissa la juste mesure entre la terre et l'air, pesant les saisons, équilibrant les courants. Elle enseigna que tout souffle doit connaître sa limite.

Pedroye, le Tisseur des Serments, lia les voix, scellant les promesses dans le vent même pour que nul ne puisse y échapper. Il grava les pactes dans le sang, dans l'air, dans la hauteur.

« « *Car dans le Vent, rien ne s'oublie.* » »

*— Fragment Éthéré, source inconnue**

— ๏ —

II. Le Premier Âge des Hommes

Sous le regard des Sept, les hommes se levèrent. Ils bâtirent des cités perchées sur les falaises, domestiquèrent les premiers griffons, et apprirent que le ciel n'est pas une limite mais un chemin.

Dans les hauteurs de Taerticâulle, l'air était si pur que la voix des dieux y résonnait encore. On raconte que, durant cet âge, un homme pouvait entendre un serment se rompre à plusieurs lieues, car le vent portait la vérité sans détours.

Les Sept cherchèrent un peuple pour garder leur parole, mais l'histoire affirme que les Exégètes, choisis ailleurs dans le monde, ne montèrent jamais jusqu'aux falaises de l'Est.

Ainsi, à Taerticâulle, la mémoire des dieux fut laissée entre les mains de ceux qui savaient écouter le souffle, mais aucun ordre n'en fut chargé.

(C'est ici que commence la grande anomalie entre ce Chant et les deux autres.)
On dit pourtant que, lors de l'Âge d'Or, le Vent parlait encore d'une voix claire — parfois trop claire pour certains.*

— ๏ —

III. La Disparition des Sept

Lorsque les Sept virent que les hommes s'élevaient eux-mêmes, ils comprirent que leur souffle deviendrait un poids sur les ailes humaines.

Ils se réunirent une dernière fois au sommet d'une montagne si haute que même les griffons n'y osaient poser leurs serres.

Ils dirent :

« « *Nous ne mourrons pas — nous nous dissiperons.* »

Alors leur lumière se fit souffle, leurs voix devinrent courants, leurs formes se dispersèrent dans les cieux.

Chacun laissa un fragment de lui dans le monde : Naésse dans les racines, Matyo dans la pierre, Océane dans les marées, Garryon dans les braises, Égor dans la balance des vents, Pedroye dans les pactes invisibles, et Célesta… dans un lieu dont nul ne parle clairement.

« « *Car ce qui fut confié au Vent* »

— ๏ —

IV. L'Héritage

Après la Dissipation, les hommes restèrent seuls dans les hauteurs. Ils cherchèrent des signes, observèrent les courants, et écoutèrent les griffons qui, dit-on, se souvenaient encore du Ciel.

Les Sept avaient laissé sept valeurs sacrées, mais à Taerticâulle, leurs interprétations furent différentes : plus libres, plus instables, plus dangereuses.

Et un jour, dans une vallée que le vent ne quittait jamais, des hommes affirmèrent avoir entendu un souffle ancien, un murmure venu d'en dessous de la pierre.

C'est ainsi que furent révélés — selon la version officielle — les premiers fragments de la Prophétie de l'Œuf de Griphenix.

Les sages de l'époque consignèrent alors :

« « Quand l'Aile sacrée se brisera »

Livre II — Les Sept Valeurs des Dieux aux Hommes

Version consignée par le Grand-Scribenium Marveüs Fhund

Sous le Sceau du Souffle Premier, 112 AP

— ๑ —

« « Les dieux ne laissèrent pas des flammes : »

— Verset d'ouverture du Chant du Vent, II.1

— ๑ —

I. La Valeur de la Lumière — Clarté et Ascension

(Don d'Égor, Gardienne de la Balance des Vents)

« « La lumière n'éclaire pas la route : elle révèle la hauteur. » »

La Lumière fut donnée aux hommes pour qu'ils distinguent la voie basse de la voie haute, le souffle noble du souffle trompeur.

Elle enseigna la clarté des comptes, la justesse des promesses, et la transparence des pactes jurés sous les hauteurs.

Car celui qui ment au Vent perd sa hauteur, et son nom descend plus vite qu'il ne tombe.

— Première loi du Vent : ne jamais cacher ce que le Ciel a déjà vu.

— ๑ —

II. La Valeur du Fer — Volonté Fixée

(Don de Matyo, le Forgeron du Monde)

« « Ce que la pierre porte, le Vent ne l'emportera pas. » »

À Taerticâulle, le Fer n'est pas symbole d'endurance, mais d'ancrage dans la hauteur.

Car celui qui vit dans les airs doit d'autant plus connaître ce qui le retient à la terre.

Matyo enseigna que la volonté doit être un poids : une dette tenue, un serment porté, une œuvre qui ne vacille pas même dans la tempête.

— Le Fer est la part de l'homme que même le Vent ne peut déplacer.

— ๑ —

III. La Valeur de l'Eau — Souvenir et Accord

(Don d'Océane, Dame des Profondeurs)

« « *L'eau monte, l'eau redescend — mais elle se souvient.* » »

L'Eau, en Taerticâulle, n'est pas loi du changement, mais loi de l'accord.

Elle enseigne que tout ce qui circule laisse une trace, que toute dette trouve un reflet, et que nul serment ne disparaît réellement.

Le Vent disperse, mais l'Eau rassemble.

— L'homme sage ne rompt pas le courant : il le négocie.

— ๑ —

IV. La Valeur du Vent — Écoute et Soumission au Souffle

(Don de Célesta, Messagère des Cieux)

« « *Le Vent ne juge pas : il rappelle.* » »

Dans les cieux de Taerticâulle, le Vent est loi, guide, témoin et menace.

Il porte les serments, révèle les failles, et murmure aux griffons ce que les hommes voudraient taire.

Célesta enseigna que nul ne peut aller contre le souffle qui le porte, et que celui qui refuse d'écouter le Vent y sera un jour livré.

— L'esprit juste est celui qui plie avant la rafale.

— ๑ —

V. La Valeur de l'Ombre — Secret Juste et Croissance Cachée

(Don de Naésse, Mère Verte)

« « *Ce qui mûrit caché n'est pas perdu : c'est une racine qui attend son Vent.* » »

L'Ombre n'est ni fraude ni fuite : elle est l'espace où les hauteurs se reposent.

Naésse apprit aux hommes que toute ascension commence dans la terre, et que toute graine a besoin d'un temps sans lumière avant de porter fruit.

Toute aile a son envers, toute promesse, sa réserve, tout pacte, son clause silencieuse.

— Le secret juste protège la croissance. Le secret mensonger étouffe la racine.

— ๑ —

VI. La Valeur du Sang — Serment et Appartenance

(Don de Pedroye, le Tisseur des Serments)

« « *Le sang ne dit pas d'où tu viens : il dit ce que tu as juré.* » »

À Taerticâulle, le Sang n'est pas simple courage : il est signature.

Il scelle les pactes invisibles, lie les hommes aux griffons, et relie les clans des hauteurs dans un même souffle ancestral.

Pedroye enseigna que verser son Sang n'est pas offrande, mais engagement — le même fil qui lia jadis les voix dans le vent lie aujourd'hui les hommes entre eux. Une dette que nul ne peut renier.

— Le Sang est la plume rouge qui signe tout pacte véritable.

— ๑ —

VII. La Valeur du Feu — Ambition et Risque Sacré

(Don de Garryon, le Bras de Feu)

« « *Le Feu ne choisit pas celui qu'il élève ; il choisit celui qu'il consume.* » »

Le Feu est la hauteur dangereuse : celle à laquelle tout homme aspire, et que peu supportent.

Il représente la prise de risque, la conquête des cieux, l'audace de chevaucher ce qui brûle.

Garryon grava le courage dans le souffle des mortels comme une flamme tenue dans la main — et les hommes apprirent du Feu que toute ascension exige un prix, et que le Vent lui-même respecte le brasier.

LIVRE III — Les Trois Royaumes du Vent

Version révisée par les Scribeniums de la Banque Éthérée Sceau du Souffle Renouvelé — 1312 AP

Selon la coutume du Chant, le Vent s'adapte : ce Livre porte la date de sa dernière consolidation, non celle de son premier souffle.

— ๑ —

« « *Trois royaumes, un seul Vent.* »

— Codex des Pilastres Aériens, fragment III

— ๑ —

I. De la Division du Vent en Trois Courants

Dans les premiers siècles après la Dissipation des Sept, le Vent se partagea en trois courants majeurs — non par la volonté des hommes, mais par la géographie sacrée de Taerticâulle elle-même.

Ces courants donnèrent naissance :

au Vent-Céleste — royaume de Vöolaeris

au Vent-Savant — royaume de Hishmaer

au Vent-Léger — royaume d'Éthérée

Les Exégètes du Sud disent que ces royaumes sont nés "de convenance politique". Mais les scribes du Vent savent qu'il n'en est rien :

les royaumes du Vent ne furent pas fondés : ils furent révélés.

Car ici, la terre n'est jamais qu'une conséquence du Souffle.

— ๑ —

II. Vöolaeris, le Royaume Céleste

« « Là où le griffon choisit, le Vent décide. » »

1. Identité du Royaume

Vöolaeris est le premier royaume du Vent, celui où les hommes se tinrent debout sur les falaises les plus hautes du monde et virent le ciel se courber sous leurs pas.

Son pouvoir n'a jamais été un trône, mais une circulation :

des vents,

des serments,

des responsabilités.

Tandis que les autres royaumes fixent leurs lois dans la pierre, Vöolaeris les grave dans le souffle.

— ๑ —

2. Les Quatre Districts du Vent

• Les Ailes-Primaires

Cœur suspendu du royaume, où les cités flottent comme des nids de pierre et où l'on entend la voix des griffons avant celle des hommes.

• Les Vallées Spirales

Territoires agricoles des hauteurs, où les cultures se fixent entre deux abîmes et où les griffonniers enseignent que toute ascension commence dans une crête.

• La Haute-Côte de Vastabord

Région des voiles-nacelles, où mer et ciel se confondent et où naquirent les premières routes aériennes.

• Le Vert-Vent de Dhev-Egar

Forêts célestes aux troncs interminables, dont les feuillages guident les souffles comme les doigts d'un dieu ancien.

— ๏ —

3. Capitale mouvante et Piliers du Souffle

Nul souverain ne siège plus haut qu'un autre. Le pouvoir suit les courants saisonniers :

Aer Völna à la saison montante,

Lyssarh lorsque le vent se tourne,

Dhev-Egar lorsque les feuilles parlent,

Vastabord lorsque les routes se lèvent.

Chaque cité possède un Pilier du Souffle, monolithe creux où le Vent chante les décisions du royaume.

« « Le Vent ne se consulte pas : il s'interprète. » »

— Rite des Cavaliers-Griffons

— ๏ —

4. Citoyenneté des griffons

Vöolaeris est le seul royaume du monde où un être non-humain possède le droit de hauteur :

droit de territoire,

droit de pacte,

droit de vol.

Un griffon qui refuse un cavalier est un verdict en soi.

Car ici, ce ne sont pas les hommes qui choisissent leur monture : c'est le Vent qui choisit les deux.

III. Hishmaer, le Royaume de Brage

« « *Le savoir est un vol plus long que les ailes des griffons.* » »

1. Identité du Royaume

Hishmaer n'est pas un royaume : c'est une Académie déguisée en royaume.

Tout homme qui y naît devient élève avant citoyen et disciple du Vent avant tout autre titre.

Ni l'épée, ni l'or, ni la naissance ne font autorité ici :

seul le Savoir élève.

2. Les Domaines du Vent-Savant

• Les Terrasses d'Altitude

Amphithéâtres ouverts à la brume, où maîtres et disciples débattent sur des courants invisibles.

• Le Grand Dôme de Brage

Capitale savante, observatoire du Vent, où les scribes consignent chaque variation d'air comme un verset.

• Les Hautes-Herbelles

Territoire des herboristes, où les vents lents permettent les études du Souffle médicinal.

3. Le Recteur des Souffles

Le souverain n'est pas un roi, mais un savant élu : le Grand Recteur.

Il porte trois plumes :

l'une blanche (la sagesse),

l'une verte (le souffle pur),

l'une noire (le doute).

Car tout savant de Brage doit reconnaître les limites du Vent avant d'en enseigner les lois.

4. Fonction sacrée du royaume

Hishmaer sert une mission unique : déchiffrer le langage du Vent.

Les scribes disent :

« « *Vöolaeris écoute.* »

C'est ici que furent découverts les premiers fragments légitimes de la Prophétie de l'Œuf de Griphenix.

— ๏ —

IV. Éthérée, la Théocratie des Sept Argentiers

« « *Là où l'or est léger comme le souffle.* » »

1. Identité du Royaume

Éthérée est le royaume le plus petit en terres, mais le plus vaste en pouvoir.

Ici, l'Or n'est pas métal, mais Souffle transformé :

un engagement,

une dette,

une circulation divine.

Les Sept Argentiers ne prétendent pas commander les hommes : ils prétendent équilibrer le Vent.

— ๏ —

2. Géographie du Vent-Léger

• La Cité d'Éthérée

Siège sacré de la Banque Éthérée, où chaque pièce d'or-léger passe par un rituel de pesée du Souffle.

• Port-Thérée

Lieu d'arrivée des voiles-nacelles et des griffonniers, et premier port du Vent sacré.

• Terres-Cléricales

Domaines sans peuple, où seuls les prêtres du Souffle ont le droit d'inscrire les pactes.

• Cavernes de la Spirale

Archives abyssales où reposent les dettes anciennes, les traités d'air, et les pactes jamais brisés.

— ๏ —

3. Pouvoir spirituel et économique

À Éthérée, tout pacte est un souffle emprunté : celui qui ne le rend pas affaiblit le Vent lui-même.

Le continent entier reconnaît ce principe, non par crainte des Argentiers, mais parce que le Vent ne ment pas et revient toujours réclamer ce qui lui fut prêté.

— ๏ —

V. Synthèse : Trois Royaumes, un seul Vent

« « *Vöolaeris porte.* »

Ainsi fonctionne Taerticâulle depuis des siècles :

un royaume qui vole,

un royaume qui comprend,

un royaume qui calcule.

Et chacun, à sa manière, prépare le monde à la Prophétie de l'Œuf de Griphenix et au Retour des Sept.

Livre IV — Des Grandes Dynasties et du Poids de la Dette

Version canonique consignée par le Grand-Scribenium Marveüs Fhund Sous le Sceau du Souffle Premier et de l'Or-Léger 112 AP

— ๏ —

« « *Les royaumes passent comme les saisons.* »

— Préambule du Chant du Vent, Livre IV

— ๏ —

I. De la Nature des Dynasties à Taerticâulle

À Taerticâulle, nul ne naît maître du Vent.

Car le Vent n'obéit ni au sang seul, ni à la pierre, ni au trône.

Les dynasties y sont des formes passagères du pouvoir, des concentrations temporaires de souffle, maintenues non par la force, mais par l'équilibre fragile entre :

le Serment, le Flux, et la Dette.

Ainsi, une Grande Dynastie peut s'élever en une génération, régner sans couronne, puis se dissiper sans guerre, sans chute, sans ruine visible.

Car ici, le pouvoir ne tombe pas. Il est retiré.

— ๑ —

II. Des Trois Types de Dynasties du Vent

Les scribes reconnaissent trois formes majeures de dynasties, liées aux trois courants sacrés du continent.

Les Dynasties d'Aile

liées au Vent-Céleste de Vöolaeris

Les Dynasties de Souffle

liées au Vent-Savant de Hishmaer

Les Dynasties de Dette

liées au Vent-Léger d'Éthérée

Aucune n'est souveraine. Toutes sont redevables.

— ๑ —

III. Des Dynasties d'Aile de Vöolaeris

« « Là où le griffon choisit, le Vent décide. »

À Vöolaeris, les dynasties ne tiennent pas la terre : elles tiennent la hauteur.

Elles sont jugées non par leurs lois, mais par leur capacité à :

maintenir les routes aériennes, honorer les pactes de Sang, et ne pas être rejetées par les griffons.

De la Maison Aervyss, dite des Porte-Ailes

Première lignée de cavaliers reconnus par les griffons célestes, la Maison Aervyss porta longtemps la légitimité ancienne du royaume.

Son Sang était pur, ses pactes clairs, et ses cavaliers acceptés sans rituel.

Mais vint le temps où une dette mal pesée affaiblit ses routes du Vent.

L'incident fut consigné comme climatique. La chute fut administrative.

Depuis, la Maison demeure, honorée mais contenue, préservée comme mémoire, non comme avenir.

— ๏ —

De la Maison Lyssarhen, dite des Maîtres de Route

Issue des marchands aériens de Lyssarh, cette lignée ne conquit pas le pouvoir par l'aile, mais par la circulation.

Elle remplaça deux dynasties sans lever une lame, simplement en tenant les flux que les autres négligeaient.

Mais son pouvoir, comme le Vent qu'elle exploite, reste instable.

Car celui qui contrôle trop de routes finit toujours par devoir en céder.

— ๏ —

De la Maison Dhev-Egar, dite des Veilleurs du Vert-Vent

Dynastie ancienne, silencieuse, gardienne des forêts célestes et des souffles circulaires.

Elle ne gouverne pas. Elle observe.

Ses secrets touchent à des fragments du Souffle de Célesta, et pour cette raison, elle n'a jamais été directement brisée.

Car même la Banque sait que certains silences ne doivent pas être rompus.

— ๏ —

IV. Des Dynasties de Souffle de Hishmaer

« « À Hishmaer, le pouvoir n'est jamais transmis : »

À Hishmaer, le Sang ne suffit pas. Seule compte la reconnaissance savante.

Une dynastie y règne tant que ses traités sont cités, tant que ses interprétations du Vent sont admises, et tant que ses archives restent ouvertes.

De la Maison Bragellis, dite des Recteurs Fondateurs

Fondatrice de l'Académie, la Maison Bragellis fournit jadis la majorité des Grands Recteurs.

Mais son savoir, trop figé, fut déclaré incompatible avec les nouvelles lectures du Vent.

Ses traités furent conservés. Ses voix furent écartées.

Car à Hishmaer, le passé est respecté, mais jamais suivi.

— ๏ —

De la Maison Vël-Torr, dite des Interprètes du Souffle

Lignée ascendante, spécialisée dans les variations anormales du Vent, elle gagna son influence en traduisant l'incertain.

Ses conclusions sont souvent sollicitées lorsque le monde réclame des justifications complexes.

Mais les scribes savent que toute interprétation orientée finit par orienter le Vent lui-même.

— ๏ —

De la Maison Herbaël, dite des Médecins du Souffle

Issue des Hautes-Herbelles, cette lignée ne détient ni pouvoir politique ni dogmatique.

Elle soigne.

Et c'est précisément pour cela qu'elle est protégée.

Car même la Banque sait qu'un Vent malade ne rapporte rien.

— ๏ —

V. Des Lignées de Dette d'Éthérée

« « À Éthérée, on ne parle pas de dynasties. »

À Éthérée, le pouvoir ne change pas de mains. Il circule entre signatures.

Les dynasties y sont appelées Lignées d'Argent, et nul n'en dresse la liste complète.

De la Lignée Zumhé, dite des Comptables du Souffle

Fondatrice des écritures sacrées de dette, elle n'a jamais gouverné ouvertement.

Elle a simplement compté.

Et ce qui est compté ne disparaît jamais.

— ๏ —

De la Lignée Marveüs, dite des Voix du Pacte

Garants des pactes irrévocables, leurs signatures engagent des royaumes entiers.

Ils écrivent parfois les clauses avant même que le serment ne soit prononcé.

Car à Éthérée, le futur est une variable contractuelle.

— ๏ —

De la Lignée Selvaran, dite des Voilés

Officiellement inexistante, cette lignée garde les clauses non dites, les accords silencieux, et les fragments interdits.

On murmure qu'elle détient des versions incomplètes de la Prophétie, non reconnues par Hishmaer.

Mais nul Vent ne porte ces rumeurs jusqu'à la lumière.

— ๏ —

VI. Conclusion — De la Chute qui ne Tombe pas

« « *À Taerticâulle, les dynasties ne sont pas détruites.* »

Ainsi fonctionne le continent du Vent :

les dynasties montent, les dynasties tombent, les dynasties se remplacent.

Mais la Banque demeure. La Dette demeure. Et le Vent se souvient.

Car ce qui fut confié au Souffle ne s'efface jamais.

Livre V — De la Prophétie de l'Œuf de Griphenix

Version reconnue par la Banque Éthérée Consignée sous Souffle Spiral par le Grand-Scribenium Marveüs Fhund Datation estimée : environ quinze cycles avant la Dissipation des Sept Archives d'Or-Léger

— ๏ —

« « *Le Vent n'annonce pas ce qui vient.* »

— Verset liminaire du Chant du Vent, Livre V

— ๏ —

I. De la Prophétie et de son Origine Incertaine

Parmi tous les textes consignés dans les archives du Vent, aucun n'est aussi ancien, aussi fragmentaire, et aussi dangereux que la Prophétie dite de l'Œuf de Griphenix.

Les scribes s'accordent sur un point unique : la Prophétie précède la Chute des Dieux.

Elle fut transcrite alors que les Sept respiraient encore le monde, à une époque où nul ordre ne gouvernait Taerticâulle, et où les Flux n'étaient ni comptés ni mesurés.

Aucun Chant ne revendique formellement son auteur. Aucun dieu ne la signe. Aucun Exégète n'en réclame la garde.

Ainsi fut-elle laissée comme un souffle sans maître.

— ๏ —

II. De l'Œuf Noir de Griphenix

Il est établi, sans contestation possible, qu'un Œuf de matière obscure repose sous la cité d'Aer Völna, capitale spirituelle et rituelle de Vöolaeris.

Nul n'en connaît la taille exacte. Nul n'en a jamais touché la surface. Nul n'a jamais consigné son origine.

Les griffons refusent de voler à la verticale de son emplacement. Les Flux s'y courbent sans raison apparente. Le Vent y demeure silencieux.

Les scribes notent simplement :

« « L'Œuf ne dort pas. »

Aucun rite n'a permis de l'ouvrir. Aucune tentative de destruction n'a été poursuivie au-delà du premier souffle.

Car le Vent lui-même s'y oppose.

— ๏ —

III. Texte Canonique de la Prophétie

(Version reconnue par la Banque Éthérée)

« Lorsque le Flux se mettra à trembler »

Lorsque le Vent viendra du Nord et du Sud chargé de vibrations oubliées,

Alors l'Œuf noir, scellé sous la Hauteur, craquera sans feu ni marteau.

De lui naîtra ce que nul regard n'a porté,

Et l'ordre du Vent sera secoué jusqu'à sa racine.

Ce jour-là, la Banque sauvera Taerticâulle… ou sombrera avec le Souffle qu'elle croyait tenir.

Ce texte constitue la version publique et enseignée de la Prophétie. Toute autre transcription est considérée comme incomplète, erronée ou interdite.

— ๏ —

IV. Des Interprétations Reconnaissables

1. Interprétation de Vöolaeris — Lecture Céleste

Pour les maîtres du Vent-Céleste, l'Œuf de Griphenix est un reliquat divin, laissé comme ultime seuil entre les hommes et les Dieux.

La créature annoncée n'est pas une arme, mais un jugement.

Le Nord et le Sud ne désignent pas des terres, mais des déséquilibres du monde.

Aer Völna n'est pas un centre de pouvoir, mais un point d'écoute.

« « *Le Vent ne détruit pas.* »

— ๏ —

2. Interprétation de Hishmaer — Lecture Savante

Les savants de Brage rejettent toute lecture mystique.

Pour eux, l'Œuf est un nœud ancien de Flux, un phénomène résiduel datant des derniers âges divins.

Les vibrations du Nord et du Sud correspondent à des événements historiques majeurs dont les effets convergeront sur Taerticâulle.

La créature n'est ni voulue ni consciente : elle est une conséquence.

« « *La Prophétie ne prédit rien.* »

— ๏ —

3. Interprétation d'Éthérée — Lecture de la Dette

La Banque Éthérée reconnaît la Prophétie comme un texte de crise.

L'Œuf est une réserve de déséquilibre. Son ouverture marque une rupture systémique.

Selon cette lecture, le rôle de la Banque n'est pas d'empêcher l'événement, mais de l'absorber.

« « *Si le Souffle se rompt,* »

Ainsi, Éthérée enseigne que le salut du continent pourrait exiger la chute même de l'institution qui le maintient.

— ๏ —

4. Fragment Non Reconnu

(Source interdite, origine inconnue)

« *Ce qui naîtra de l'Œuf n'est pas seul.* »

Car l'Œuf ne contient pas : il scelle.

Et ce qui est scellé n'attend pas d'être libéré, mais d'être rappelé.

Ce fragment n'apparaît dans aucun autre Chant. Il est absent des archives publiques de Hishmaer et n'est reconnu par aucune autorité officielle.

Son existence est toutefois attestée par des annotations marginales au sein des Cavernes de la Spirale.

— ๏ —

V. Conclusion — De ce qui ne doit pas être Prévenu

La Prophétie de l'Œuf de Griphenix n'est ni un avertissement, ni une menace, ni une promesse.

Elle est un constat différé, posé avant même que les Dieux ne quittent le monde.

Le Vent ne cherche pas à être compris. Il n'annonce pas l'avenir. Il conserve ce qui doit revenir.

« « *Ce qui fut confié au Souffle* »

Livre VI — Du Pacte Éthérée et de l'Union sous la Dette

Version canonique reconnue par les Trois Royaumes du Vent Consignée sous Souffle Scellé par le Grand-Scribenium Marveüs Fhund Signée en l'an 95 AP, sous les Hautes-Clairières d'Éthérée

— ๏ —

« « *Lorsque le Vent menace de se briser,* »

— Préambule du Pacte Éthérée

— ๏ —

I. Du Temps qui Précéda le Pacte

Après la Dissipation des Sept, Taerticâulle demeura longtemps sans axe commun.

Vöolaeris volait selon ses propres hauteurs, Hishmaer pensait selon ses propres lois, et Éthérée comptait selon des principes que nul autre royaume ne maîtrisait.

Le continent prospéra, mais cette prospérité était instable.

Les Flux se croisaient sans mesure, les dettes se formaient sans mémoire, et les innovations circulaient sans cadre.

Les sages comprirent alors que le Vent, laissé à lui-même, ne protège pas — il use.

— ๏ —

II. De l'Ancienneté d'Éthérée

Éthérée existait avant l'union des royaumes.

Lorsque les Dieux quittèrent le monde, elle demeura.

Lorsque les autres hauteurs cherchèrent leurs lois, elle consignait déjà les souffles passés.

Elle ne fut pas fondée par conquête, ni par couronne, mais par nécessité.

Ainsi, lorsque les royaumes du Vent cherchèrent un axe, ils se tournèrent vers ce qui n'avait jamais cessé d'exister.

Non pour être gouvernés, mais pour être encadrés.

— ๏ —

III. De la Signature du Pacte

En l'an 95 AP, les représentants de Vöolaeris, Hishmaer et Éthérée se réunirent sous les Hautes-Clairières, là où le Vent se courbe sans se rompre.

Ils ne jurèrent pas fidélité à un trône, mais à un équilibre.

Ce jour-là, les Trois Royaumes reconnurent la Banque Éthérée comme garante de :

la longévité du continent, la sécurité des Flux, et la continuité de la mémoire.

Ainsi fut scellé le Pacte Éthérée.

— ๏ —

IV. Des Devoirs d'Hishmaer

Hishmaer fut reconnu comme source du Savoir du Vent.

Toute innovation issue de l'Académie de Brage devait être :

consignée, évaluée, et rendue accessible au continent,

moyennant paiement équitable auprès de la Banque Éthérée.

Ainsi, nul savoir ne serait monopole, et nulle avancée ne demeurerait isolée.

Mais toute connaissance aurait un prix, car le Vent lui-même exige mesure.

— ๏ —

V. Des Devoirs de Vöolaeris

Vöolaeris fut reconnu comme gardien du Vivant et du Sang.

Les griffons, citoyens sacrés du ciel, furent placés sous sa protection exclusive.

Le Sang noble, les pactes de l'aile, et la défense des hauteurs relevaient de son autorité.

Il lui fut confié également le devoir de garder enfermé, caché, et inviolé ce qui repose sous Aer Völna.

Car certaines hauteurs ne doivent jamais être atteintes.

— ๏ —

VI. Des Devoirs d'Éthérée

Éthérée fut reconnue comme cadre du continent.

Il lui revint la charge de :

l'économie du Vent, le commerce avec les Îles, la tenue des routes aériennes et maritimes, et la conservation de la mémoire commune.

La Banque Éthérée devint :

arbitre des dettes, gardienne des pactes, et témoin de ce qui ne doit pas être oublié.

Elle ne gouverne pas les royaumes, mais elle empêche leur chute.

— ๏ —

VII. De la Prophétie et de la Responsabilité Partagée

Le Pacte Éthérée reconnut officiellement l'existence de la Prophétie de l'Œuf de Griphenix.

Les Trois Royaumes acceptèrent alors une responsabilité indivisible.

Hishmaer, par l'Académie de Brage, devait étudier l'Œuf avec prudence, retenue et silence.

Vöolaeris devait le garder enfermé et invisible, là où il repose depuis les âges.

Éthérée devait veiller sur l'ensemble, surveiller les Flux, et prévenir tout déséquilibre irréversible.

Ainsi, nul royaume ne porterait seul le poids de la Prophétie.

— ๏ —

VIII. Des Clauses Silencieuses

Le Pacte ne fut pas signé sans résistance.

Certains clans de Vöolaeris craignirent la dépendance. Certains savants de Hishmaer redoutèrent l'entrave. Certains Argentiers virent plus loin que les autres.

Mais le Vent n'attend pas l'unanimité.

Les clauses furent acceptées, non par confiance, mais par lucidité.

— ๏ —

IX. Conclusion — De l'Union sous le Souffle

« « *Trois royaumes, un seul cadre.* »

Ainsi, Taerticâulle entra dans l'Âge de l'Équilibre Contractuel.

Les royaumes conservèrent leurs ailes, leurs voix, et leurs routes.

Mais désormais, le Vent circulait dans un cadre reconnu.

Car ce qui n'est pas encadré finit toujours par se dissiper.

Livre VII — De la Banque Éthérée, de son Origine et de son Ordre

Version officielle reconnue par les Trois Royaumes du Vent Consignée sous Souffle Mesuré par le Grand-Scribenium Marveüs Fhund Archives d'Or-Léger

— ๏ —

« « *Là où la mémoire se dissipe,* »

— Verset d'ouverture du Chant du Vent, Livre VII

— ๏ —

I. De l'Errance Fondatrice

Environ dix cycles après la Dissipation des Sept, alors que le monde apprenait encore à respirer sans dieux, un groupe d'hommes quitta son île natale pour connaître les terres nouvelles.

Ils n'étaient ni rois ni prophètes, mais voyageurs, scribes et porteurs de souffle.

Pris dans une tempête dont nul ne sut dire si elle fut naturelle ou guidée, ils perdirent leur route et furent jetés sur les rivages de Taerticâulle.

Ils découvrirent un continent vaste, élevé, peu habité, où le Vent semblait porter la mémoire plus que la voix des hommes.

— ๏ —

II. De la Découverte des Parchemins

Au fil de leur exploration, ils trouvèrent un édifice ancien, isolé, préservé par les hauteurs et le souffle.

En son sein reposaient des parchemins attribués aux âges divins :

les Valeurs laissées aux hommes, les récits de la naissance du monde, et des fragments dispersés que nul royaume n'avait consignés.

Ces écrits ne parlaient pas d'ordre à imposer, mais de mesure à maintenir.

Les voyageurs comprirent alors que la perte de mémoire serait la première chute des hommes.

— ๏ —

III. De la Fondation de la Banque Éthérée

Ils ne fondèrent ni cité ni trône.

Ils fondèrent une Banque.

Non pour accumuler l'or, mais pour préserver le Souffle sous une forme que les hommes pourraient comprendre.

Ainsi naquit la Banque Éthérée :

gardienne de la mémoire, conservatrice des pactes, et médiatrice entre les flux du monde.

Elle ne se donna pas pour mission de gouverner, mais de guider sans contraindre, et d'encadrer sans dominer.

— ๏ —

IV. Du Rôle Reconnu par les Royaumes

Au fil des âges, les royaumes du Vent se structurèrent.

Lorsque vint le temps de l'union, ils reconnurent en Éthérée ce qui avait survécu à la Chute sans perdre la mémoire.

Par le Pacte Éthérée, la Banque fut reconnue comme garante :

de la longévité du continent, de la sécurité des Flux, et de la continuité des échanges.

Elle n'est pas un royaume, mais le cadre commun dans lequel les royaumes demeurent.

— ๏ —

V. De l'Ordre Interne de la Banque

La Banque Éthérée est organisée selon un ordre progressif de responsabilité et de souffle.

Des Sphères d'Argent

L'institution est divisée en cinq Sphères, chacune composée de quatre rangs, formant un total de vingt degrés de service.

Chaque Sphère correspond à une profondeur croissante de confiance et de charge.

La Sphère de Cuivre

Premier seuil de l'Ordre. On y apprend la tenue des registres, la lecture des flux, et la discipline du Souffle.

Les Sphères Intermédiaires

Celles où l'on administre, où l'on mesure, où l'on négocie au nom de la Banque.

Elles assurent la circulation du crédit, l'encadrement du commerce, et la transmission des savoirs reconnus.

La Sphère du Vent

Sommet de l'Ordre visible.

Elle comprend quatre rangs supérieurs et les Sept Argentiers, dépositaires de l'équilibre ultime.

— ๏ —

VI. Des Sept Argentiers

Les Sept Argentiers ne règnent pas.

Ils veillent.

Ils ne parlent pas au nom du Vent, mais s'assurent qu'il ne se rompe pas.

Leur rôle est de :

arbitrer les pactes majeurs, préserver la mémoire inviolable, et maintenir l'équilibre lorsque les royaumes s'approchent du déséquilibre.

Ils ne sont ni élus par le peuple, ni désignés par les rois.

Ils sont reconnus par la continuité de l'Ordre.

— ๏ —

VII. De la Dette comme Souffle

À Taerticâulle, la dette n'est pas une faute.

Elle est un souffle emprunté.

La Banque enseigne que toute circulation crée un lien, et que tout lien appelle une mémoire.

Ainsi, la dette est enregistrée, mesurée, et rendue visible — non pour asservir, mais pour empêcher l'oubli.

— ๏ —

VIII. De la Prophétie et de la Vigilance

La Banque Éthérée reconnaît l'existence de la Prophétie de l'Œuf de Griphenix.

Elle n'en revendique ni la création, ni l'interprétation ultime.

Par le Pacte, elle veille simplement à ce que le continent ne porte pas seul le poids de l'attente.

Car certaines hauteurs ne doivent être ni forcées, ni ignorées.

— ๏ —

IX. Conclusion — De la Mémoire comme Équilibre

« « Ce qui n'est pas consigné »

La Banque Éthérée ne promet pas la paix, ni la prospérité éternelle.

Elle promet la mémoire.

Car tant que les hommes se souviennent de ce qu'ils doivent, de ce qu'ils signent, et de ce qu'ils héritent,

le Vent peut circuler sans déchirer le monde.

Livre VIII — Des Cinq Grands Ordres et de l'Équilibre du Continent

Version canonique reconnue par les Trois Royaumes du Vent Consignée sous Souffle Harmonisé par le Grand-Scribenium Marveüs Fhund Archives d'Or-Léger

— ๏ —

« « Un royaume gouverne un lieu. »

— Préambule du Livre VIII

— ๏ —

I. De la Nécessité des Ordres

Lorsque Taerticâulle entra dans l'âge de la structuration, les royaumes comprirent une vérité simple :

nul trône ne peut porter seul le poids du Vent.

Les hauteurs, les Flux, les dettes, la magie et le vivant dépassaient les frontières politiques. Il fallut donc créer des institutions transversales, capables d'agir là où les royaumes ne pouvaient que négocier.

Ainsi naquirent les Cinq Grands Ordres.

Ils ne furent pas conçus pour gouverner, mais pour empêcher l'effondrement là où la spécialisation devenait nécessaire.

— ◎ —

II. De la Différence entre Royaume et Ordre

Un royaume règne sur des terres, des peuples et des lois locales.

Un Ordre agit sur des fonctions :

la mémoire, le savoir, la protection, la magie, la circulation.

Les Ordres ne possèdent ni couronne, ni armée proprement politique, ni légitimité territoriale.

Leur autorité repose sur l'utilité, la continuité et la reconnaissance mutuelle.

— ◎ —

III. De l'Ordre qui Encadre — La Banque Éthérée

La Banque Éthérée n'est pas un pouvoir. Elle est un cadre.

Elle conserve la mémoire des pactes, mesure les dettes, stabilise les échanges et garantit que le Vent économique ne se rompe pas.

Sans elle :

les royaumes oublieraient leurs engagements,

les innovations deviendraient des armes,

la Prophétie ne serait plus qu'une peur sans forme.

La Banque ne décide pas du monde. Elle empêche qu'il se déchire par oubli.

— ◎ —

IV. De l'Ordre qui Agit — L'Académie de Brage

L'Académie de Brage est l'Ordre de l'action maîtrisée.

Elle observe, conçoit, fabrique, répare et adapte.

Ses machines, ses outils et ses mécanismes ne sont pas des symboles de domination, mais des réponses concrètes aux contraintes du Vent et de la hauteur.

Sans Brage :

les routes s'effondreraient,

les instruments mentiraient,

les royaumes deviendraient dépendants du hasard.

Brage ne gouverne pas. Elle rend le monde fonctionnel.

— ๏ —

V. De l'Ordre qui Protège — Les Cavaliers-Griffons

L'Ordre des Cavaliers-Griffons protège ce qui ne peut être tenu par des murs.

Il défend les routes aériennes, explore les hauteurs instables, et répond aux menaces avant qu'elles ne touchent la terre.

Mais il ne domine pas le ciel.

Car le griffon choisit, et l'homme ne fait que répondre.

Sans les Cavaliers-Griffons :

les Flux deviendraient impraticables,

les frontières seraient aveugles,

les hauteurs cesseraient d'être des voies.

Ils ne sont pas maîtres du Vent. Ils en sont les alliés tolérés.

— ๏ —

VI. De l'Ordre qui Contient — Les Mages

L'Ordre des Mages ne cherche pas la domination.

Il accepte une indépendance surveillée, car la magie ne peut être ni enchaînée ni laissée libre sans conséquence.

Les Mages stabilisent, réparent, contenaient ce qui dépasse la matière.

Ils observent la Prophétie sans la provoquer, et veillent à ce que le Flux magique ne devienne pas une force incontrôlée.

Sans eux :

les anomalies se multiplieraient,

les artefacts se corrompraient,

la magie deviendrait une arme aveugle.

Ils ne gouvernent pas. Ils empêchent la magie de gouverner.

— ๏ —

VII. De l'Ordre qui Relie — Les Guildes

L'Ordre des Guildes est l'Ordre du quotidien.

Il ne crée rien, ne combat pas, ne prophétise pas.

Il relie.

Il régule les Guildes, coordonne les savoir-faire, et empêche l'économie vivante de se fragmenter en conflits stériles.

Sans l'Ordre des Guildes :

le continent fonctionnerait par chaos local,

les Ordres seraient submergés,

la vie quotidienne deviendrait instable.

Ils ne gouvernent pas. Ils permettent aux autres de travailler ensemble.

— ◎ —

VIII. Des Tensions Acceptées

Les Ordres ne sont pas en paix permanente.

La Banque surveille. Brage conteste parfois. Les Cavaliers-Griffons refusent certaines missions. Les Mages imposent des limites. Les Guildes protestent.

Ces tensions ne sont pas des failles.

Elles sont le signe d'un équilibre vivant.

Un Ordre qui ne contredit plus est un Ordre qui commence à dominer.

— ◎ —

IX. De l'Impossibilité d'un Ordre Unique

Aucun Ordre ne peut gouverner seul.

La Banque sans Brage serait abstraite.

Brage sans la Banque serait dangereuse.

Les Cavaliers-Griffons sans cadre seraient une force brute.

Les Mages sans limites deviendraient une menace.

Les Guildes sans régulation sombreraient dans le désordre.

Taerticâulle a choisi non pas l'unité absolue, mais l'équilibre distribué.

— ◎ —

X. Conclusion — L'Ordre du Vent

« « Le Vent ne se commande pas. »

Les Cinq Grands Ordres ne sont pas des piliers figés. Ils sont des forces en tension, maintenues ensemble par la mémoire, le pacte et la lucidité.

Tant qu'aucun Ordre ne cherchera à régner, Taerticâulle tiendra.

Et lorsque le Vent viendra à changer, ce ne sera pas un trône qui répondra, mais l'équilibre entier du continent.

Livre IX — Le Règlement Éthérée

Du Souffle, des Pactes et de la Mémoire

Version canonique proclamée sous Or-Léger Consignée par le Grand-Scribenium Marveüs Fhund Sous l'autorité des Sept Argentiers 112 AP

— ๏ —

« « Le Vent ne commande pas. »

— Formule d'ouverture du Règlement Éthérée

— ๏ —

PRÉAMBULE

Le présent Règlement n'est ni un code total, ni l'énumération exhaustive des lois du continent.

Il est le socle contractuel supérieur de Taerticâulle.

Il s'applique à toute entité — royaume, ordre, guilde ou individu — qui engage le Souffle, l'Or-Léger, la Mémoire ou la stabilité du continent.

Là où les lois locales règnent, le Règlement Éthérée encadre.

— ๏ —

I. Du Souffle comme Autorité

Le Souffle n'est ni une divinité, ni une volonté consciente.

Il est le principe par lequel les engagements persistent au-delà des hommes qui les prononcent.

Toute autorité invoquée par le présent Règlement ne procède pas d'un trône, mais de la continuité du Souffle.

La Banque Éthérée est reconnue comme interprète et gardienne de ce principe, non comme souveraine des royaumes.

— ๏ —

II. Des Pactes et des Serments

Est reconnu comme pacte tout engagement répondant aux conditions suivantes :

1. Être formulé sous Souffle reconnu

2. Être compris par les parties engagées

3. Être consigné ou attesté

4. Engager une responsabilité réelle

Les pactes sont hiérarchisés comme suit :

Pacte local

Pacte inter-guildes

Pacte d'Ordre

Pacte éthéré

Tout pacte scellé sous Souffle prévaut sur les accords de rang inférieur.

La rupture d'un pacte n'annule pas la dette qu'il engendre.

— ๏ —

III. De la Dette et du Souffle Emprunté

Toute dette est un souffle emprunté au temps, au travail ou à la confiance d'autrui.

La dette peut être :

matérielle

de service

de transmission

de responsabilité

Nulle dette ne disparaît par l'oubli.

Elle peut être :

réglée

transmise

compensée

reconnue comme irréparable

La Banque Éthérée ne crée pas la dette : elle la mesure.

— ๏ —

IV. De la Circulation

La circulation est un droit conditionnel, jamais absolu.

Relèvent du Règlement Éthérée :

la circulation des biens majeurs

la circulation du savoir structurant

la circulation des innovations

la circulation par les routes du Vent

Toute entrave volontaire à la circulation reconnue constitue un déséquilibre contractuel.

Nul ne peut bloquer le Souffle sans en assumer la charge.

— ๏ —

V. De la Mémoire et des Archives

Ce qui engage le continent doit être consigné.

Ce qui est consigné ne peut être effacé sans justification reconnue.

La falsification de la Mémoire constitue l'une des plus graves atteintes au Souffle.

Le droit à l'oubli n'est accordé que lorsque la conservation de la trace menace l'équilibre du continent.

La Banque Éthérée est dépositaire, non propriétaire, de la Mémoire.

— ๏ —

VI. Des Responsabilités Supérieures

Les Royaumes sont responsables :

de leurs engagements

de leurs frontières contractuelles

de la stabilité de leurs Flux internes

Les Ordres sont responsables :

de leurs domaines respectifs

des conséquences de leurs actions

de la transmission fidèle de leur savoir

Nul Ordre n'est au-dessus du Règlement. Nul Royaume n'en est exempt.

— ๏ —

VII. De l'Arbitrage Éthéré

Lorsque les lois locales échouent, l'Arbitrage Éthéré peut être requis.

L'Arbitrage :

n'impose pas par la force

tranche par reconnaissance du Souffle

lie les parties par engagement consigné

Le refus d'Arbitrage constitue une rupture de pacte.

La Banque Éthérée n'exécute pas la sentence : elle en constate l'inévitabilité.

— ๏ —

VIII. Des États d'Exception

Lorsque l'équilibre du continent est menacé par :

une rupture majeure de Flux

une instabilité prophétique

un déséquilibre du Souffle

certaines dispositions du Règlement peuvent être temporairement suspendues.

Ces états sont :

rares

limités

consignés

réversibles

Nul état d'exception ne peut devenir norme.

— ๏ —

IX. Des Limites du Règlement

Le présent Règlement :

ne remplace pas les lois locales

ne statue pas sur les coutumes

ne régit pas la totalité du droit continental

Il renvoie explicitement à L'Ouvrage des Lois Éthérées et Bragiennes pour toute harmonisation complète.

Le Règlement Éthérée encadre. Il ne gouverne pas.

— ๏ —

X. Clôture — De la Permanence du Souffle

« « *Ce qui est tenu par le Vent* »

Le Règlement Éthérée est un texte vivant, révisé avec lenteur, conservé avec rigueur.

Il ne promet pas la justice parfaite, mais la continuité.

Livre X — Des Langues, de leur Usage et de leur Autorité

Version canonique reconnue par les Ordres et les Royaumes Consignée sous Souffle Mesuré par le Grand-Scribenium Marveüs Fhund 112 AP

— ๏ —

« « *Les royaumes se fondent par la terre.* »

— Préambule du Livre X

— ๏ —

PRÉAMBULE

Pourquoi les langues façonnent l'ordre du monde

Nul pouvoir ne s'exerce sans parole. Nulle loi ne subsiste sans langue. Nul pacte ne traverse le temps sans mots capables de le porter.

À Tirellon, la langue n'est pas un simple outil de communication. Elle est vecteur d'autorité, support de mémoire et frontière invisible entre l'usage commun et l'engagement durable.

Ce Livre n'énumère pas des règles grammaticales. Il expose pourquoi certaines langues unissent, pourquoi d'autres contraignent, et pourquoi aucune ne doit régner seule.

— ๏ —

I. Du Norvalien, Langue Commune du Monde Habité

Le Norvalien est la langue du monde vécu.

Née de la circulation des peuples, des routes commerciales et des échanges ordinaires, elle s'est imposée sans décret, par sa simplicité et sa souplesse.

Parlée sur tous les continents, elle est la langue :

du quotidien,

du commerce courant,

de la transmission orale,

des récits et des voyages.

Le Norvalien relie sans structurer. Il permet la compréhension, mais ne porte ni serment supérieur ni autorité institutionnelle.

C'est précisément cette neutralité qui a permis son expansion universelle.

— ◎ —

II. Du Haut-Vyrelien Civil, Langue du Pacte

Lorsque les Royaumes et les Ordres cherchèrent à inscrire leurs engagements dans la durée, le Norvalien se révéla insuffisant.

Il fallut une langue :

stable,

claire,

dénuée d'ambiguïté,

reconnue par tous.

Ainsi naquit le Haut-Vyrelien civil.

Épuré de toute portée religieuse ou symbolique, il fut harmonisé par les institutions comme langue du Pacte.

Il est employé dans :

les lois,

les règlements,

les traités,

les archives,

les guildes reconnues.

Sa fonction n'est pas d'élever, mais de fixer.

Là où le Norvalien vit, le Haut-Vyrelien civil consigne.

— ๏ —

III. D'Averna, Berceau du Haut-Vyrelien Savant

Avant d'être langue du Pacte, le Vyrelien fut langue de pouvoir.

Dans le royaume d'Averna, les princes-marchands comprirent très tôt que le verbe pouvait devenir une arme plus fine que la lame ou l'or.

Ils façonnèrent le Haut-Vyrelien savant, héritier du Vyrelien ancien, afin de négocier, promettre et menacer sans jamais se dévoiler pleinement.

Cette langue ne se diffusa jamais par conquête. Elle se transmit par initiation, par intérêt et par ambition.

Averna devint ainsi le foyer linguistique où la parole fut élevée au rang de stratégie.

— ๏ —

IV. Du Haut-Vyrelien Savant — Langue du Pouvoir Voilé

Le Haut-Vyrelien savant, aussi nommé Vyrelien Mirhael, demeure une langue parlée, mais jamais proférée à la légère.

Chaque phrase y possède trois niveaux de sens :

1. le visible — ce qui est dit,

2. le voilé — ce qui est suggéré,

3. le sacré — ce qui est réservé aux initiés.

Utilisé lors :

des serments princiers,

des traités sensibles,

de la poésie d'État,

de la liturgie solaire,

le Haut-Vyrelien savant ne ment pas. Il choisit simplement ce qu'il révèle.

Contrairement au Haut-Vyrelien civil, il ne cherche pas la clarté, mais l'équilibre entre vérité et dissimulation.

— ๏ —

V. Des Langues et des Institutions

À Tirellon, aucune institution ne choisit sa langue au hasard.

Chaque Ordre adopte la langue qui sert au mieux sa fonction :

La Banque Éthérée emploie le Haut-Vyrelien civil, langue de la dette, de l'archive et du règlement.

L'Académie de Brage use du Norvalien pour transmettre et de langages techniques pour concevoir.

L'Ordre des Mages manie les formes savantes et anciennes, là où la précision dépasse le profane.

L'Ordre des Guildes privilégie le Norvalien et le Vyrelien civil, afin de coordonner sans exclure.

Les Cavaliers-Griffons parlent la langue du Vent et du terrain : le Norvalien oral, direct et vivant.

La langue n'est jamais identitaire ici. Elle est fonctionnelle.

— ๏ —

VI. Des Langues et de la Loi

Toute loi tire sa force de la langue qui la porte.

À Taerticâulle :

le Norvalien informe,

le Haut-Vyrelien civil engage,

le Haut-Vyrelien savant lie par serment.

Le Règlement Éthérée n'est valide qu'en Haut-Vyrelien civil.

Les pactes civils s'y consignent. Les pactes sacrés s'y réfèrent, sans s'y réduire.

Toute traduction doit être attestée. Toute ambiguïté levée.

La langue de la loi n'élève pas l'âme. Elle empêche la rupture.

— ๏ —

VII. De la Langue comme Héritage Contrôlé

Certaines langues évoluent. D'autres sont figées par nécessité.

À Tirellon, aucune langue unique n'a été imposée, car toute langue absolue devient un instrument de domination.

Le Norvalien demeure vivant. Le Haut-Vyrelien civil est contrôlé. Le Haut-Vyrelien savant est réservé.

Ainsi, le monde parle, les institutions écrivent, et le pouvoir se dissimule sans jamais régner seul.

— ๏ —

« « *Une langue qui ne change plus devient une chaîne.* »

Livre XI — De l'Économie du Vent

Version canonique reconnue par les Ordres et les Royaumes Consignée sous Souffle Circulant par le Grand-Scribenium Marveüs Fhund 112 AP

— ๏ —

« « *L'or pèse.* »

— Préambule du Livre XI

— ๏ —

PRÉAMBULE

De l'échange comme souffle

À Taerticâulle, l'économie n'est pas fondée sur l'accumulation, mais sur la circulation.

Les hauteurs, les ports, les routes du Vent interdisent l'immobilité prolongée. Ce qui stagne s'alourdit. Ce qui s'alourdit chute.

Ainsi, l'Économie du Vent repose sur des monnaies simples, hiérarchisées, et adaptées à leur usage.

— ๏ —

I. Des Monnaies Fondamentales du Continent

Trois unités constituent la base des échanges reconnus dans l'ensemble de Taerticâulle.

L'Écu de Cuivre

Valeur de référence : 1

Il est la monnaie du quotidien. Il règle les achats simples, les échanges locaux, les besoins immédiats.

Le cuivre est humble, mais indispensable. Sans lui, nul marché ne survit.

— ๏ —

L'Écu d'Argent

Valeur : 100 écus de cuivre

Il structure les échanges. Salaires, contrats simples, transactions régulières reposent sur l'argent.

L'argent organise ce que le cuivre nourrit.

— ◎ —

L'Écu d'Or

Valeur : 100 écus d'argent

Il incarne la durée. Dettes importantes, accords majeurs, réserves institutionnelles s'y expriment.

L'or ne circule pas vite. Il stabilise.

— ◎ —

II. De la Mounchère, Monnaie du Mouvement

À côté des écus existe une monnaie qui ne cherche ni à s'imposer ni à durer.

La Mounchère

Valeur variable : 10 à 15 écus de cuivre

Pièce d'argent ronde

Légère, simple, rapide

La Mounchère est la monnaie des ports, des marchés, des guildes maritimes.

Elle n'est pas faite pour être conservée. Elle est faite pour passer de main en main.

— ◎ —

III. Usages Reconnus de la Mounchère

La Mounchère est employée pour :

repas et boissons

péages simples

ingrédients

réparations courantes

petits voyages

rémunérations journalières

Elle règle l'instant, pas l'avenir.

Là où l'or promet, la Mounchère permet.

— ๏ —

IV. De la Circulation comme Valeur

La valeur réelle de la Mounchère ne réside pas dans son métal, mais dans sa vitesse.

Elle circule vite, change de main en quelques secondes, rassemble tous les peuples sans distinction d'origine ou de rang.

On dit dans les ports qu'une Mounchère immobile est déjà perdue.

— ๏ —

V. De l'Équilibre entre Poids et Flux

L'économie de Taerticâulle repose sur un principe simple :

l'or pèse,

l'argent structure,

le cuivre nourrit,

la Mounchère fait circuler.

Aucune de ces monnaies ne peut remplacer les autres.

Un monde d'or s'effondre sous son propre poids. Un monde sans circulation s'asphyxie.

— ๏ —

VI. Posture des Institutions

Les Ordres et les Royaumes reconnaissent l'Économie du Vent sans chercher à l'unifier excessivement.

La Banque Éthérée :

mesure,

archive,

stabilise.

Elle ne crée pas le mouvement. Elle en garantit la mémoire.

La Mounchère, quant à elle, échappe volontairement aux lourdeurs institutionnelles.

C'est sa force.

— ๏ —

VII. Clôture — Du Souffle et de l'Échange

« « *Ce qui circule reste vivant.* »

Ainsi fonctionne l'économie de Taerticâulle : par le flux, par l'usage, par le besoin réel.

Le Vent n'aime pas l'excès. Il favorise le passage.

Livre XII — L'Ouvrage des Lois Éthérées et Bragiennes

De la Loi, de son Application et de sa Limite

Version consolidée et reconnue par les Trois Royaumes du Vent Ratifiée sous Sceau Conjoint de la Banque Éthérée et de l'Académie de Brage 650 AP

Selon la coutume du Chant, le Vent s'adapte : ce Livre porte la date de sa dernière consolidation, non celle de son premier souffle — les lois se révisent comme le vent s'adapte.

— ๏ —

« « *La Loi ne crée pas l'équilibre.* »

— Préambule de l'Ouvrage

— ๏ —

PRÉAMBULE GÉNÉRAL

Pourquoi une Loi totale fut nécessaire

Lorsque les Royaumes du Vent s'unirent, leurs pactes furent multiples, leurs usages divers, leurs lois parfois contradictoires.

Le Règlement Éthérée fixa les principes fondamentaux. Mais il laissa volontairement hors de son champ les réalités techniques, locales et pratiques nécessaires à la survie du continent.

Ainsi fut conçu l'Ouvrage des Lois Éthérées et Bragiennes : non pour dominer, mais pour harmoniser.

Ce Livre n'abolit aucune loi juste. Il les ordonne.

— ๏ —

PARTIE I — DES SOURCES DE LA LOI

I.1. Des Lois Éthérées

Les Lois Éthérées procèdent du Pacte, de la Dette, du Souffle et de la Mémoire.

Elles régissent :

les engagements majeurs,

les pactes inter-royaumes,

la stabilité continentale.

Elles ont autorité supérieure dès lors qu'un engagement dépasse un territoire ou un Ordre.

— ๑ —

I.2. Des Lois Bragiennes

Les Lois Bragiennes sont issues du Savoir appliqué.

Elles encadrent :

la fabrication,

la construction,

les machines,

les infrastructures,

les procédés techniques.

Elles n'imposent pas une idéologie, mais une sécurité.

— ๑ —

I.3. Des Lois Locales

Les Royaumes conservent leurs lois propres, leurs coutumes et leurs usages reconnus.

Toute loi locale demeure valide tant qu'elle ne contredit ni :

une Loi Éthérée,

ni une Loi Bragienne applicable.

— ๑ —

PARTIE II — DE LA HIÉRARCHIE DES LOIS

II.1. Principe de Hiérarchie

En cas de conflit juridique :

1. Lois Éthérées
2. Lois Bragiennes
3. Lois Locales

Cette hiérarchie ne dévalorise pas les lois inférieures ; elle empêche la rupture de l'équilibre général.

— ๏ —

II.2. Primauté Fonctionnelle

Toute loi visant à prévenir :

un effondrement,

un danger technique,

une rupture de circulation,

prime sur un usage ou une coutume, même ancienne.

— ๏ —

PARTIE III — DU DROIT DES PERSONNES

III.1. Statut des Citoyens

Tout citoyen reconnu dispose :

du droit à la protection,

du droit à l'échange,

du droit à la parole légale.

Il est tenu :

de respecter les pactes,

d'honorer ses dettes,

de ne pas nuire au Souffle commun.

— ๏ —

III.2. Statut des Non-Citoyens

Les étrangers, navigateurs et peuples itinérants bénéficient d'un statut minimal garanti :

protection contre l'arbitraire,

droit à l'échange simple,

accès à une justice neutre.

— ๏ —

III.3. Des Êtres Reconnus

Certains êtres non-humains sont reconnus juridiquement.

Les Griffons de Vöolaeris possèdent un droit de hauteur, de territoire et de pacte.

Nul ne peut les asservir légalement.

— ๏ —

PARTIE IV — DU DROIT DES GUILDES ET DES ORDRES

IV.1. Des Guildes

Toute Guilde reconnue :

agit sous responsabilité collective,

répond de ses actes économiques,

peut être appelée à arbitrage.

— ๏ —

IV.2. Des Ordres

Tout Ordre :

possède un champ d'action défini,

ne gouverne pas,

ne se substitue pas aux Royaumes.

L'abus de pouvoir constitue une faute majeure.

— ๏ —

IV.3. Des Sanctions Institutionnelles

Les sanctions possibles incluent :

retrait de reconnaissance,

limitation d'activité,

suspension temporaire.

La dissolution reste exceptionnelle.

— ๏ —

PARTIE V — DU DROIT ÉCONOMIQUE ET DES ÉCHANGES

V.1. Des Monnaies Reconnues

Sont reconnues :

les Écus (cuivre, argent, or),

la Mounchère.

Toute falsification est crime majeur.

— ๏ —

V.2. Des Contrats

Les contrats peuvent être :

simples,

institutionnels,

éthérés.

Tout contrat engage selon la langue et la forme utilisée.

— ๏ —

V.3. Des Abus

Sont considérés comme fautes graves :

rétention abusive,

rupture volontaire de circulation,

manipulation frauduleuse.

— ๏ —

PARTIE VI — DU DROIT DU SAVOIR ET DE LA TECHNIQUE

VI.1. De la Diffusion du Savoir

Tout savoir peut circuler sauf s'il présente un danger manifeste.

Le savoir n'est pas une arme libre.

— ๏ —

VI.2. De la Responsabilité Technique

Tout créateur, artisan ou ingénieur répond de ses œuvres.

Le défaut engage réparation.

— ๏ —

VI.3. Des Infrastructures

Routes, ports, aéronefs, tours du Vent doivent respecter les normes bragiennes.

La négligence est faute lourde.

— ๏ —

PARTIE VII — DU DROIT DE LA MAGIE

VII.1. Pratiques Autorisées

Sont autorisées :

magie élémentaire maîtrisée,

magie runique encadrée,

usage d’amplificateurs stabilisés.

— ๏ —

VII.2. Pratiques Restreintes

Toute expérimentation instable, toute altération du Flux est soumise à autorisation.

— ๏ —

VII.3. Responsabilité Magique

Tout dommage magique engage responsabilité directe.

Nul ne peut se réfugier derrière le Souffle.

— ๏ —

PARTIE VIII — DE LA JUSTICE ET DE L’ARBITRAGE

VIII.1. Justice Locale

La justice locale est prioritaire dans son territoire.

— ๏ —

VIII.2. Arbitrage Éthéré

La Banque Éthérée peut être saisie lorsque l’équilibre continental est menacé.

Ses décisions font autorité.

— ๏ —

VIII.3. Cas Mixtes

Les litiges impliquant plusieurs Ordres sont traités conjointement.

— ๏ —

PARTIE IX — DES ÉTATS D'EXCEPTION

IX.1. Déclenchement

Un état d'exception peut être déclaré en cas de :

déséquilibre majeur,

menace prophétique,

effondrement institutionnel.

— ๑ —

IX.2. Limites

Certaines lois ne peuvent jamais être suspendues :

protection des êtres reconnus,

interdiction de l'esclavage,

droit à la mémoire.

— ๑ —

IX.3. Fin de l'Exception

Toute exception doit être levée. Toute dérive consignée.

— ๑ —

PARTIE X — DES LIMITES DE LA LOI

X.1. Ce que la Loi ne régit pas

La Loi ne gouverne ni :

la foi,

la conscience,

le destin.

— ๑ —

X.2. Du Rôle du Vent

Le Vent rappelle que toute loi est humaine, et donc faillible.

— ๑ —

CLÔTURE

De la Loi comme Équilibre

« « *La Loi ne remplace pas le monde.* »

Ainsi se clôt l'Ouvrage des Lois Éthérées et Bragiennes.

Qu'il serve de guide, de limite, et de mémoire.